

ARRETE N°2022/10/DGARM/DRH/739

*ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX
AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE
de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence*

Le Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU le Code Général de la Fonction publique ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ;

VU l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 13 avril 2022.

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade de Rédacteur Principal 1^{ère} classe, au choix, est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir du
1- Patricia PANOUE	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe échelon 8 depuis le 11/11/2020	01/12/2020

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 03 Octobre 2022

Le Président de CAP Excellence

Éric JALTON

